

22 Mai 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Jean-Paul BONNAUD - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Eddy RENAUD - Didier CONNES – Alexis DURANTET - Olivier BERCHOUD – Daniel GROSBELLET - Philippe DURON - Murielle MONGUILLON

Absentes excusées: Monique PAPOT-LIBERAL (pouvoir à M. BARDET) - Sandrine DOMINGUES - Catherine MARSAY

Secrétaire : Eddy RENAUD

2018-05-01 Lotissement les Courreaux (approbation du marché)

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un appel à concurrence a été fait pour le lot unique « terrassement- réseaux humides –voirie » du lotissement.

L'ouverture des plis, après renégociation a attribué le marché à l'entreprise PAGE pour un montant HT de 169 256.69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 29/05/18
publication le 31/05/2018

- ACCEPTE l'attribution du lot telle qu'elle est présentée
- ACCEPTE le montant global HT du marché qui s'élève à 169 256.69 €
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au compte 6015
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes se rapportant à la notification et à l'exécution du marché.

2018-05-02 Réhabilitation de la Cure (contrôle technique et mission SPS)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la Cure en logements. Il précise que des contrôles techniques sont nécessaires à l'opération.

Des propositions d'honoraires ont été reçues pour les missions suivantes :

- * LE = relatif à la solidité des ouvrages
 - * SH = relatif à la sécurité des personnes
 - * HAND = relatif à l'accessibilité des personnes handicapées
- Et la mission complémentaire sur la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de retenir la proposition du bureau de contrôle SOCOTEC
- pour un montant HT de 1600 € concernant les missions de contrôle
- pour un montant HT de 1 225 € concernant la mission SPS

Commune de NOAILLY

22 Mai 2018

Accusé de réception	
Accusé de réception	us-Préfecture
ception en sous-Préfecture	5/18
e Roanne 31/05/18	1/05/2018
ublication le 06/06/2018	

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au compte 2313-150
- AUTORISE le maire à signer tous les actes s'y rapportant

2018-05-03 **Réhabilitation de la Cure** (diagnostics amiante –plomb)

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la Cure en logements. Il précise que des diagnostics amiantes et plomb sont nécessaires avant l'opération.

Des propositions d'honoraires de 3 bureaux de contrôle ont été reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de retenir la proposition du bureau de contrôle AC ENVIRONNEMENT
- pour un montant HT de 265 € concernant le diagnostic amiante (avec analyse meta à 28 €)

Accusé de réception
Réception en sous-Préfecture
de Roanne 29/05/18
publication le 31/05/2018

- pour un montant HT de 205 € concernant le diagnostic plomb (avec prélèvement à 5 €)
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au compte 2313-150
- AUTORISE le maire à signer tous les actes s'y rapportant

2018-05-04 **Modification du tableau des effectifs**

Suite au retour à la semaine de 4 jours à l'école à la prochaine rentrée scolaire, décidé par le conseil dans sa séance du 1^{er} février 2018, le temps de travail des agents en lien avec l'école ou les services périscolaires (cantine / garderie) n'est plus adapté et doit être revu.

Monsieur le Maire propose de réorganiser leurs temps de travail à la baisse, avec accord des agents, sans que la baisse soit supérieure à 10 %.

Considérant l'état actuel de l'utilisation des services municipaux (cantine et garderie),

Considérant la création l'année dernière d'une 2^o classe de maternelle,

Compte tenu que ces deux points sont susceptibles d'évolution,

Compte tenu que les agents en ont été informés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la suppression à compter du 1^{er} septembre 2018, des emplois permanents suivants à temps non complet :
 - * 2 postes d'adjoint d'animation à 14 h 30 hebdomadaire
 - * 1 poste d'adjoint technique à 22 h 50 hebdomadaire
 - * 1 poste d'adjoint technique à 25 h 35 hebdomadaire
- Approuve la création à compter du 1^{er} septembre 2018, des emplois permanents suivants à temps non complet :
 - * 2 postes d'adjoint d'animation à 13 h 30 hebdomadaire
 - * 1 poste d'adjoint technique à 20 h 45 hebdomadaire
 - * 1 poste d'adjoint technique à 24 h 25 hebdomadaire
- IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 012
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux recrutements et à la nomination des agents sur ces emplois selon les conditions statutaires et réglementaires.

22 Mai 2018

- MODIFIE le tableau des effectifs qui s'établit désormais comme suit (voir annexe)

Informations diverses

* Gestion des centres de loisirs : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Roannais Agglomération concernant le retour à la semaine de 4 jours pour les 40 communes du territoire. « Le mercredi matin redevient donc un temps extrascolaire, sur lequel RA peut proposer une offre d'accueil sans pour autant en avoir l'obligation. Dans l'intérêt des enfants et de leur famille RA proposera le mercredi matin, une offre d'accueil de qualité. Malgré un contexte budgétaire contraint et les incertitudes concernant un éventuel cofinancement de la CAF, RA assumera cette nouvelle dépense pour les structures existantes. Afin d'adapter au mieux l'offre d'accueil aux réalités du terrain, une réflexion sera engagée sur le maillage territorial des structures d'accueil».

* Fossé à Balière : Un administré a signalé un éboulement de son mur de clôture suite au fossé refait par la commune. Après discussion, il sera demandé un devis pour remettre des tuyaux sachant que la solution de glissière de sécurité pour retenir la terre était la moins chère (26 € la glissière d'occasion de 4 m)

* Réclamations : City-stade : les enfants envoient le ballon dans les propriétés voisines malgré le pare-ballons existant et vont le rechercher en se permettant d'escalader les portails sans attendre la permission des propriétaires – voir certains parents qui sont virulents dans leurs propos. Les propriétaires attendent du respect des enfants et des adultes. Monsieur le maire explique que le filet actuel est à 4 m – un devis de 1700 € le monte à 6 m (poteau + filet). Il propose la mise en place par la commune en louant une nacelle qui servira pour autre chose. Le grillage autour du city stade est vraiment âbimé.

Cimetière : des vols de fleurs et de plaques ont été signalés. Des panneaux ont été mis aux portes du cimetière et Monsieur le maire propose de fermer le portail du nouveau cimetière pour n'avoir plus qu'un accès. Les membres du conseil sont navrés de ce manque de respect.

* DETR : une subvention de 133 000 € a été accordée pour la réhabilitation de la cure

* Le Noailly : l'ouverture du Bar est prévue le vendredi 1^{er} juin 2018

* Bibliothèque de rue : elle a été créée et installée par les agents à côté de l'épicerie mais ne sera peut-être pas protégée par temps de pluie – voir autre emplacement ? ou mettre un plexiglass devant

Pas possible dans la cabane de la bascule car elle va servir de local à poubelles pour les logements. Le but est de changer la mise à disposition des livres car ils ne sont pas forcément remis au même endroit.

* Trésorerie de Renaison : Monsieur le Maire informe le conseil de sa fermeture au 1^{er} janvier 2019. L'annonce de fermeture officielle a été faite brutalement aux élus du territoire concerné. Une motion va être proposée au conseil et une pétition mise à disposition des administrés dans chaque commune.

22 Mai 2018

* Cantine : la MFR les Athiauds fournira les repas du 19 et 26 juin suite à une formation du personnel sur la relation aux enfants pendant le temps de cantine.

* Espace jeux du parc de la MTL : les élus font le choix de 4 jeux sur 6 proposés par la sté Comat et Valco .

Questions diverses :

* Un club de ping pong a été créé à Villerest et demande si le Foyer a des tables ↪ non

* Site cinéraire : un groupe d'élus en charge du dossier propose au conseil de laisser les cases actuelles avec l'ancien règlement et de créer un 2° site avec les 2 cases de dessus plus d'autres à venir avec un autre règlement incluant la possibilité de superposition de cases. Des devis sont présentés (de 2100 à 5400 € HT) – il est signalé que les cases existantes sont plus travaillées que celles proposées aux devis.

* Voyage scolaire : Mme SAPIN, parent accompagnateur, fait un compte-rendu du voyage à Taussat en Gironde des 65 élèves de CP à CM2. Ils ont visité un bassin ostréicole, dégusté des huitres, été sur la dune du Pilat, pris le bateau, visité un parc ornithologique, découvert l'environnement, la végétation, fait du land-art (art avec les objets naturels de la plage). Le séjour a été très bien organisé, et les enfants très sages – pas de souci pour les gérer. Le car a eu une panne au retour 1 h après le départ (obligation d'attendre sur un parking pendant 3 h)

Le CCAS a versé une subvention de 5 € par élève pour le voyage scolaire.

* Local technique : le président du Foyer les Copains demande la possibilité de faire une cloison dans le local pour le stockage du matériel

La séance est levée à 23 h00